

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt décembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul-de-Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 19h00, sous la présidence de Monsieur David RICHARD, Maire.

PRESENTS : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – C. FATTORI – M. FOUILLE – L. GARNIER – M. SIBILLE – G. SPIRHANZL - C. ORIOL - E. CARLIER – F. DIAZ – L. PICHON - D. BONZY

EXCUSES : J. RUBIO (Procuration L. GARNIER) – L. GRATTAROLY (Procuration L. PICHON) – G. TETIN (Procuration J. BRAISAZ)

ABSENTS : JF. SAÏDI

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : C. CURTET

Convocation du 15/12/2022

OBJET : RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES
OFFRE DE MUTUALISATION RISQUES ET RESILIENCE AVEC GRENOBLE ALPES METROPOLE

La Métropole s'est dotée d'un Pacte de gouvernance affirmant une volonté partagée de développer la mutualisation de services entre la Métropole et ses communes membres.

Grenoble-Alpes Métropole propose une mutualisation dans le champ des Risques et de la Résilience qui s'inscrit en complément des obligations réglementaires des communes et de la Métropole en matière de prévention des risques et des catastrophes. Elle se situe en complémentarité des récentes obligations en matière de Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), institué par la loi MATRAS de renforcement de la sécurité civile adoptée en novembre 2021. Cette mutualisation débutera le 1^{er} janvier 2023.

L'offre de mutualisation, qui fait l'objet de la convention annexée à la présente délibération, est à considérer sous la forme d'un collectif de travail en réseau animé par la Mission Risque métropolitaine. La convention précise le contenu de l'offre ainsi que les conditions d'adhésion et de participation des communes.

Par ailleurs, La Métropole a développé à destination des communes un outil d'aide à la décision pour mieux gérer les crises dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Application Cartographique D'aide à la gestion de Crise (ACDC). Cette application sera accessible aux communes de la Métropole dans le cadre de l'offre de mutualisation.

L'adhésion à cette offre prend la forme d'une cotisation annuelle de 193€ pour l'année 2023 pour la commune.

Vu la Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021, dite « Loi Matras », visant à renforcer la sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu les articles L5217-2, L 5217-27 et L 5217-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°78 de Grenoble Alpes Métropole en date du 08 juillet 2022 approuvant l'offre de mutualisation Risques et Résilience.

Considérant que cette offre de mutualisation s'inscrit en complément des obligations réglementaires des communes et de la Métropole en matière de prévention des risques et des catastrophes.

Considérant l'intérêt de cette offre pour garantir le caractère opérationnel du PCS, sur des événements à dimension communale ou intercommunale, et pour bénéficier de conseils techniques sur les opérations d'urbanisme complexes.

Sur le rapport de M. Joël BRAISAZ,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 17 voix POUR et 1 NPPV :

- APPROUVE l'adhésion de la commune à l'offre mutualisée « Risques et Résilience »,
- APPROUVE la convention type de prestation de service « Risques et Résilience »,
- APPROUVE la signature de la convention géoservices portant le règlement de mise à disposition de l'application cartographique d'aide à la gestion de crise (ACDC),
- AUTORISE M le Maire à signer les deux conventions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et signé par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,
David RICHARD
Le 20 décembre 2022**



Détail des votes :

- Pour : D. RICHARD – J. BRAISAZ – V. CAZAUX – R. CONTARD – C. CURTET – C. FATTORI – M. FOUILLE – L. GARNIER – J. RUBIO – M. SIBILLE – G. SPIRHANZL – G. TETIN - C. ORIOL - F. DIAZ - L. PICHON - E. CARLIER - L. GRATTAROLY
- Contre :
- Abstention :
- NPPV : D. BONZY